# Ignace Le Prévost
François
Confrère de l'Oratoire

Entré : 1703 Sorti

Né à Bapaume (Pas de Calais) , le 1684

Mort à , le

---

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
fr. de l'Oratoire

# Le Confrère Ignace François Le Prévost

M.M. 607, N 1345 4e catalogue =

Ignace François Le Prévost, de Bapaume, entré à Paris en 1703. Sorti

M.M. 612, N 269 de ma copie =

Le confrère Ignace François Prévost, de Bapaume, diocèse d'Arras, 19 ans,
fils de Nicolas Prévost, premier échevin de Bapaume et de Dame Marie Ferbu
humanités à Bapaume, philosophie à Paris, collège de Lisieux
entré le 3 Novembre, vêtu le 1 X 1703
Pension ordinaire Sorti.

MM 618 p 31 N 267 =
Le Confrère Ignace François Le Prévost, laïc
Né à Bapaume, dioc arras, 19 ans
fils de Nicolas Prévost, premier échevin de Bapaume et Marie Ferbu
humanités à Bapaume, philos. au coll Lisieux à Paris
entré à Paris le reçu le 1703
pension 300# à l'inst, et 250# et entretien pour toujours

Mme Albert Le Roy = Correspondance de Quesnel, Paris, Perrin, 1900, 2 vol in 8

— T. II, p. 389, Quesnel au P. Ruffin à Douai, 21 octobre 1717.

« Je reçus mardi votre lettre du 13 et j'y apprends avec joie que vous avez appelé avec 4 autres de nos Révérends Pères,
« c'est à dire les P.P. Besson, Le Rol, Le Prévost et David. Je vous salue, vous embrasse et vous félicite tous cinq, de la grâce que
« Dieu vous a faite de vous choisir pour rendre témoignage à la vérité et de ce qu'il vous a rendus fidèles à sa grâce. Vous êtes les
« cinq vierges sages qui avez eu de l'huile dans vos lampes. Vous êtes venus un peu tard et il s'en est fallu peu que vous n'ayez trouvé la
« porte fermée, comme elle est maintenant. Vous avez bien fait de taper à la porte de Pierre, car celle de Louis Antoine (Noailles)
« ne vous aurait peut-être pas été ouverte. Je crois que le meilleur parti est d'en demeurer là, sans faire sonnette. On le sait
« à Arras ; on ne manquera pas de le savoir dans l'Oratoire ; cela suffit.

— T. II. p. 401, Quesnel au P. Ruffin, 7 sept. 1718 =

« Si le Père Le Prévost est exclu de la Congrégation pour avoir appelé, c'est une injustice de la part des hommes et un sujet de
« mérites devant Dieu. Mais je crois que c'est plutôt pour la signification de l'appel que pour l'appel même. Je ne vois pas

" qu'il y eût nécessité ni obligation de faire une telle signification à son propre évêque. Il aurait suffi de faire enregistrer
" son appel au greffe d'un évêque appelant, comme la plupart des autres l'ont fait. Il y a encore d'autres manières de le rendre
" public. Mais, quand un évêque, fort prévenu, voit qu'un particulier lui fait signifier en personne un appel auquel il est fort
" contraire et contre lequel il s'est déclaré, il prend cela pour une insulte et il s'en tient offensé et s'en aigrit davantage. On peut
" bien avoir envers son évêque cette déférence de ménager sa délicatesse et de ne lui pas donner l'occasion de se raidir davantage
" contre la vérité et ceux qui la soutiennent."

---